

Conséquences juridiques d’un décès ou d’une blessure causés par un incendie

Qui est **tenu pénalement responsable**, ce que les assureurs refusent de payer — et la seule protection qui l’empêche.

80%

des incendies urbains en Inde sont d’origine électrique.

7,435

décès par incendie rien qu’en 2022 (NCRB).

Le câblage qui propage l’incendie alimente aussi vos pompes, alarmes et issues — il lâche au moment où vous en avez le plus besoin.

En vertu de l’OSH Code 2020 · BNS 2023 · Consumer Protection Act 2019, un décès par incendie constitue désormais une **infraction pénale personnelle**.



Là où naît l’incendie — un défaut électrique sous tension.



Qui il menace — des patients qui ne peuvent pas évacuer.



1 Ce à quoi vous vous fiez aujourd’hui — et pourquoi les deux échoueront

Chaque bâtiment se fie à deux systèmes pour protéger les vies. Ni l’un ni l’autre n’arrête l’incendie — car il débute là où aucun ne peut atteindre : **à l’intérieur de l’armoire, à l’intérieur du câble.**

SYSTÈME I **Extinction active de l’incendie** · extincteurs, sprinklers, alarmes, bouches d’incendie

CE QU’ON VOUS DIT Détecte l’incendie et l’éteint avant qu’il ne se propage.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT — L’INCENDIE A TOUJOURS UNE LONGUEUR D’AVANCE

	LES 60 PREMIÈRES SECONDES	1–3 MINUTES	APRÈS 3 MINUTES
L’INCENDIE	Un arc s’enflamme à l’intérieur de l’armoire.	La flamme file le long des chemins de câbles.	Les circuits critiques sont déjà hors service.
LE SYSTÈME	Silencieux — rien ne s’est déclenché.	Toujours silencieux — ni chaleur ni fumée ne l’ont atteint.	L’alarme retentit, l’eau coule enfin.

Quand l’eau se met à couler, l’incendie est déjà dans les câbles. **Le système combat un incendie qu’il a déjà perdu.**

SYSTÈME II **Câbles FRLS** · retardateurs de flamme, à faible émission de fumée

CE QU’ON VOUS DIT Le câble résiste au feu et n’alimente pas la flamme.

CE QUI SE PASSE VRAIMENT — IL NE GAGNE QUE QUELQUES MINUTES, PUIS DEVIENT COMBUSTIBLE

Le FRLS retarde la flamme en surface de 20–40 minutes et réduit la fumée — mais le câble reste combustible. Il ne protège rien d’essentiel :

- **Aucune classification de survie.** Le câblage de survie se mesure en heures ; le FRLS ne vous donne que des minutes.
- **Le circuit meurt quand même.** L’isolant se carbonise, les conducteurs se mettent en court-circuit — pompes, alarmes et ventilation lâchent en plein incendie.
- **Vous payez deux fois.** Chaque câble exposé à la chaleur est arraché puis reposé — des semaines d’arrêt d’usine, de service hospitalier ou d’hôtel.

2 Ce qui arrête réellement l’incendie — la protection passive contre le feu

Intégrée au bâtiment lui-même — ce qui aurait dû s’y trouver dès le premier jour.

Les armoires sont la **source**. Les chemins de câbles sont les **autoroutes**. Les ouvertures sont les **portes**. La protection passive ferme les trois — blinde les câbles et les jonctions, scelle chaque interstice, protège les voies d’évacuation — **contenant l’incendie avant l’arrivée des secours et maintenant les circuits critiques en vie.**

Quand l’extinction arrive trop tard, que le FRLS a déjà échoué et que la protection passive n’a jamais été installée — l’incendie atteint les personnes. À partir de cet instant, les conséquences ne sont plus celles du bâtiment. **Elles deviennent les vôtres.**

3 Si elle manque et que quelqu’un meurt — la responsabilité est personnelle et pénale

Usines / Industrie	Public · Hôtels · Hôpitaux · Centres commerciaux
OSH Code 2020 · les victimes sont des travailleurs	Service d’incendie de l’État / régulateur sectoriel · les victimes sont des clients
JURIDIQUE — Le directeur-exploitant & le responsable emprisonnés personnellement, et pas seulement l’entreprise. (BNS 106/105/287/125) ASSURANCE — La négligence est couverte ; la fraude ou l’omission l’annule ; la sous-assurance réduit l’indemnisation. ÉTAT — Inspection du travail + service d’incendie ; audits NOC & NBC-2025 ; responsabilité absolue pour tout dommage dangereux.	JURIDIQUE — Le propriétaire, l’exploitant & le titulaire de la licence emprisonnés personnellement — aux côtés des fonctionnaires qui ont délivré le NOC ; les victimes poursuivent aussi en tant que consommateurs. (BNS 106/105/287/125 ; CPA 2019) ASSURANCE — La responsabilité civile protège les victimes ; les hôpitaux ajoutent une indemnité ; la responsabilité pénale demeure inassurable. ÉTAT — Des catégories entières d’établissements sont balayées — arrestations, licence annulée, mise sous scellés ; les tribunaux surveillent la conformité.